

Bruxelles, le **17 AVR 2003**

A Messieurs les Gouverneurs des Provinces; A

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécial subventionnés par la Communauté française;

Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécial organisés ou subventionnés par la Communauté française.

**Pour information:**

Associations de Parents;

Aux organisations syndicales;

Aux membres du service d'inspection:

**Objet : Création du Centre Zénobe Gramme Asbl  
Enseignement technique et professionnel**

Maintes fois, j'ai évoqué la création d'un Centre de récupération de matériels d'entreprises lors de manifestations destinées à promouvoir et à valoriser davantage l'enseignement technique et professionnel.

Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer que ce projet est à présent concrétisé au travers de la création du Centre Zénobe Gramme.

Véritable interface entre les entreprises et les établissements d'enseignement technique et professionnel, le Centre Zénobe Gramme, subventionné par la Communauté française, est géré par un Conseil d'administration, composé de représentants des réseaux d'enseignement et d'un membre de mon Cabinet.

Il a pour missions:

- d'informer les entreprises sur les besoins en matériel des établissements d'enseignement;
- d'organiser le transport pour recueillir le matériel cédé par les entreprises;
- de reconditionner, au besoin, le matériel;
  
- de répartir les équipements pédagogiques selon les besoins des établissements d'enseignement situés en Communauté française Wallonie - Bruxelles.

J'en arrive maintenant à l'essentiel: "Comment obtenir du matériel?".

La priorité est attribuée à une démarche par courrier électronique. Aussi, vous êtes invité à consulter le site Internet à l'adresse: <http://users.skynet.be/zenobe.gramme/> où la procédure simplifiée, vous est donnée à la rubrique "Accès école".

Toutefois, si vous ne disposez pas de matériel informatique, vous trouverez, ci-joint, une copie des documents à compléter et à retourner au Centre Zénobe Gramme, rue de Tirlemont 110 à 4280 Hannut.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Hazette', with a stylized flourish at the end.

**Pierre HAZETTE**  
Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial



Association Sans But Lucratif

Rue de Thiermont, 110      Tél: 019 - 63 67 12  
B-4280 HANNUT              Fax: 019 - 63 67 13

zenobe.gramme@skynet.be  
http://users.skynet.be/zenobe.gramme/

Réf : 020903-Sf-03

Fichier d'identification de l'établissement scolaire:

**NOM de l'établissement :**

-----  
-----

**Adresse :**

-----  
-----

**Téléphone et fax :**

-----

**Adresse courriel :**

-----

**Nom du chef d'établissement :**

-----

1. Personne de contact Pour l'opération

M. -----

2. Fonction de la personne de contact

-----

3. Réseau d'enseignement:<sup>1</sup>

- CF
- C.P.E.O.N.S - C.E.C.P
- F.E.L.S.I
- F.E.Se.C

**Ce formulaire est uniquement destiné à vous attribuer un numéro d'identification.**

**Le numéro d'identification qui vous sera attribué, devra toujours être indiqué dans la rubrique « Identification attribuée par l'asbl »**

**Dès qu'un numéro d'identification vous sera attribué, vous serez en mesure de compléter le formulaire de demande de matériel.**

<sup>1</sup> Cochez la case adéquate



Association Sans But Lucratif

Rue de Thiermont, 110  
B-4200 HANNUT

Tél: 019 - 63 67 12  
Fax: 019 - 63 67 13

zenobe.gramme@skynet.be  
<http://users.skynet.be/zenobe.gramme/>

Avec le soutien du



Ministère  
de l'Éducation  
Nationale  
française

Réf : 020903-Sf-03

## **Demande de matériel :**

Attention, une seule fiche est utilisée par demande et pour un même type de matériel.

Vous devez donc consulter le répertoire du matériel disponible

Identification attribuée par l'asbl

CZG- -----

### **1. Matériel demandé :**

Quantité	Référence
	LOTN° ____ / _____ /03

### **2. Destination du matériel :**

2.1. Options de bases groupées concernées:

-----

2.2. Nombre d'élèves concernés par option:

-----

2.3. Volume approximatif de périodes hebdomadaires réservées à l'utilisation du matériel demandé:

-----

### **3. Adéquation du matériel aux) profil(s) de formation**

Compétences essentielles mises en œuvre en référence au(x) profil(s) de formation ou projet(s) pédagogique(s)

-----  
-----  
-----  
-----





Association Sans But Lucratif

Rue de Tirlemont, 110 TEL: 019 - 61 67 12

B-4280 HANNUT FAX: 019 - 61 67 13

zenobe.gramme@skynet.be

http://www.skynet.be/zenobe.gramme/

CONVENTION DE DONATION -ECOLE



Ministère de la Communauté française

Jdz/SF/020903-003

Entre les soussignés,

**D'une part :**

Messieurs Etienne FLORKIN, Président, et Jacques LEFERE, Vice-Président, agissant au nom de l'Association sans but lucratif et représenté par Monsieur Jacques DEPREZ, Secrétaire-Trésorier, « Centre Zénobe Gramme », Rue de Tirlemont, 110 à 4280 Hannut, ci-après dénommée le Donneur.

**Et d'autre part :**

(dénomination et adresse de l'établissement d'enseignement secondaire)

.....  
.....  
.....,

Représenté par: ..... ci-après dénommé le Receveur ,

Il est convenu ce qui suit :

Le Donneur fait don au Receveur qui accepte, le **matériel suivant :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Le Donneur renonce à son droit de propriété sur le(s) matériel(s) susvisé(s) en faveur du Receveur qui déclare :

- connaître l'état du(des) matériel(s) cédé(s);
- décharger de toute responsabilité en matière d'assurance responsabilité matérielle et civile le Donneur dès cession du(des) matériel(s) ;
- prendre à sa charge et sous sa responsabilité le transport du(des) matériel(s) ;
- que le(s) matériel(s) sera(ont) uniquement utilisé(s) à des fins pédagogiques ;
- ne pas rétrocéder, ni vendre le matériel reçu à des tiers.

Dont acte dressé ce jour sous seing privé à ....., le .....

Etabli en deux exemplaires dont un est remis et reste en possession de chaque partie.

Le Donneur

Le Receveur.